



## Cumul retraite / activité Commerçant

-----  
Par obywan67

Bonjour,

J'aurais 60 ans le 31 janvier 2023, je peux faire valoir mon droit à la retraite à partir du 01 février 2023, pour carrière longue, j'ai tous mes trimestres.

Je suis commerçant, en entreprise individuelle, je souhaite rester en activité (en petite vitesse) en attendant que mon épouse puisse faire valoir son droit également.

Questions : Est-ce possible et dans quelle proportion ?

Merci, bonne journée.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Obywan,

Oui, c'est possible.

Il y a beaucoup de cas différents, donc, par exemple, vous pouvez interroger le net avec ce texte :

"Cumul retraite-activité commerçant"

Votre revenu complémentaire viendra en plus. Vous payerez des cotisations sociales et de la retraite. Pour rien pour cette dernière si vous êtes déjà au plafond. (à vérifier)

Le principal est que c'est permis.

-----  
Par obywan67

Bonjour,

Merci pour cette réponse. Je viens de vérifier et si les textes n'ont pas changés je peux effectivement cumulé les deux en respectant un plafond jusqu'à l'âge de 62 ans.

Encore merci.